

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 5 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Eric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD Madame Julie KEFI, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absents et excusés : Monsieur Patrick CHEVALIER, Madame Corinne DESLANDE

Procuration :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DESPREZ

N°20231005-01 : Exercice du droit de préférence sur la vente de parcelles boisées :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préférence sur la vente de certaines parcelles boisées sur le territoire communal.

N° 20231005-02 : Installation d'un Food Truck :

Par 12 voix pour et une voix contre, le conseil autorise l'installation d'un Food Truck, le lundi, sur la Place de la mairie, à titre gratuit.

N° 20231005-03 : Modification de la délibération concernant la commission d'appel d'offres :

Le conseil désigne, à l'unanimité, Messieurs Daniel MANDIN, Eric GADONNAUD et Monsieur Patrick CHEVALIER en qualité de titulaires de la commission d'appel d'offres. Madame Julia DEFAYE est désignée en qualité de suppléante.

N° 20231005-04 : Indemnités pour les agents recenseurs :

Le conseil, à l'unanimité, fixe la rémunération forfaitaire pour chaque agent recenseur à 1 200 € brut.

N° 20231005-05 : Modification des indemnités du maire :

A la demande de Madame le Maire, le conseil fixe par 12 voix pour et 1 voix contre, son indemnité à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

N° 20231005-06 : Décisions budgétaires modificatives n° 2

Le conseil vote à l'unanimité des modifications de crédits budgétaires sur le budget de la commune.

N° 20231005-07 : Stratégie financière pluriannuelle – proposition d'accompagnement :

Après une longue discussion et l'incertitude de certains conseillers, Madame le Maire propose de demander à l'agence un accompagnement moins onéreux et plus court dans le temps. La décision est donc reportée.

N° 20231005-08 : Eau 17 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'eau potable :

Le conseil n'a pas d'observations particulières à faire sur ce rapport et l'adopte par 12 voix pour et 1 abstention.

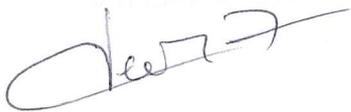
N° 20231005-09 : Eau 17 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif :

Le conseil municipal n'a pas d'observations particulières à formuler sur ce rapport et l'adopte par 12 voix pour et 1 abstention.

N° 20231005-10 : Eau 17 : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif :

Le conseil n'a pas d'observations particulières à faire sur ce rapport et l'adopte par 12 voix pour et 1 abstention.

Le secrétaire de séance,
Michel DESPREZ



Madame le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le 19/10/2023

Mise en ligne le 19/10/2023